Programme d'encouragement du secteur pétrolier—Loi

L'une des premières mesures visant à assainir le climat fut l'abolition de l'Agence d'examen des investissements étrangers. Elle a été remplacée par Investissement Canada, un organisme dont l'action est positive et non négative comme l'était celle de l'Agence. L'accroissement du commerce international est essentiel à notre future prospérité. Là encore nous faisons des progrès immenses. Le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé à la Chambre, il y a plusieurs mois, qu'il avait fait savoir au président Reagan que le Canada était intéressé à conclure un nouvel accord commercial avec les États-Unis. Un pas de plus a été franchi vers la réalisation de cet accord, dernièrement, quand a été établi le comité préparatoire aux négociations commerciales.

Le gouvernement poursuivra des objectifs précis lors des négociations avec les États-Unis. Il y va de deux millions d'emplois qui dépendent directement de notre accès au marché américain. Nous comptons également trouver de nouveaux débouchés aux produits canadiens dans d'autres parties du monde. Le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) s'est notamment fixé comme priorité les pays riverains du Pacifique. Le gouvernement aidera le secteur privé à pénétrer ce marché considérable mais où s'exerce une concurrence extrêmement vive.

Nous poursuivons un autre but essentiel, supprimer les obstacles gouvernementaux qui entravent inutilement les activités des entreprises. La déréglementation va bon train dans des secteurs comme les communications, les transports et l'énergie. On est en train de remplacer les subventions directes aux entreprises par des encouragements fiscaux qui favorisent le profit et l'investissement.

Notre cinquième initiative économique, monsieur le Président, a été de remplacer le Programme énergétique national des libéraux. Pour ce faire, il a fallu réorganiser de fond en comble le cadre des activités du secteur énergétique au Canada. Le parti progressiste conservateur a toujours appuyé les objectifs du Programme énergétique national: possibilités accrues, justice, sécurité énergétique, mais nous nous sommes toujours farouchement opposés aux mesures prises par l'ancien gouvernement en vue d'atteindre ces objectifs. En effet, au lieu d'augmenter les possibilités, le programme a paralysé l'esprit d'entreprise. Il n'a pas non plus donné la justice. Il renfermait au contraire des mesures discriminatoirs à l'égard de certaines régions du pays et envers les sociétés étrangères faisant affaire au Canada. Le Programme énergétique national ne nous a pas procuré la sécurité; il comportait des subventions pour récompenser l'activité plutôt que la réussite. A vrai dire, ce fut une entreprise interventionniste sans précédent, et un ramassis de mesures discriminatoires, punitives et régressives.

Le Programme d'encouragement du secteur pétrolier a terni la réputation internationale du Canada, divisé les régions canadiennes et coûté au Trésor fédéral des milliards de dollars. Il était discriminatoire envers l'ouest du Canada. Il payait jusqu'à 80 p. 100 des frais de forage dans les régions pionnières et seulement 35 p. 100 des frais dans les terres provinciales. Il établissait des distinctions en fonction de la nationalité des entreprises. Les contribuables canadiens ont payé ce programme très cher. Il leur coûtait en moyenne 1.5 milliard de dollars par année et, au total, il leur a coûté plus de 7 milliards de dollars.

Le projet de loi à l'étude éliminera les versements d'encouragement pétrolier à compter du 31 mars 1986. Nous ne laissons pas tomber les obligations que nous avons déjà contractées en vertu du PEP. Selon certaines dispositions du projet de loi, il y a des dépenses qui donneront droit à des paiements après le 31 mars 1986. Les entreprises qui avaient des ententes sur l'exploration avant la signature de l'Accord de l'Ouest constateront que nous respecterons nos engagements à cet égard jusqu'à la fin de 1987. Les mesures proposées pour supprimer le PEP sont à la fois réalistes et raisonnables. L'industrie n'en sera pas étonnée. Nous avions promis de prendre des mesures à cette fin à Prince-Albert avant les élections, nous l'avions annoncé dans l'Accord de l'Ouest et nous avons donné à l'industrie une année complète après la signature de cet accord pour s'adapter aux nouvelles mesures.

Le gouvernement progressiste conservateur reconnaît que la meilleure façon de favoriser l'investissement au Canada consiste à récompenser le succès plutôt qu'à subventionner l'effort. En supprimant le PEP, nous mettons fin à de nombreux impôts qui empêchaient l'industrie de réinvestir et de prendre de l'expansion. Nous reconnaissons cependant qu'il faut d'autres stimulants pour poursuivre les activités de prospection dans les régions pionnières où les risques sont élevés. Pour aider à faire le pont entre le PEP et le moment où les projets pétroliers et gaziers des régions pionnières commenceront à produire, nous avons annoncé récemment qu'un nouveau stimulant fiscal serait proposé par le ministre des Finances. Le crédit d'exploration de 25 p. 100 s'appliquera aux dépenses d'exploration supérieures à 5 millions de dollars par puits partout au Canada. Cela favorisera la prospection dans les régions pionnières sans que ce soit au détriment des autres régions productrices de pétrole et de gaz du Canada.

Pour garantir que le crédit d'impôt aidera les entreprises qui ne paient pas d'impôt à l'heure actuelle, et ce sont pour la plupart des entreprises canadiennes, les dépenses seront remboursables au taux de 40 p. 100. Cela permettra aussi aux entreprises non imposables de transmettre dans certains cas leurs crédits d'impôt à leurs investisseurs dont le revenu est peut-être imposable.

Le crédit d'impôt au titre de l'exploration est entré en vigueur le 1er décembre et continuera à s'appliquer jusqu'à la fin de 1990. Il visera uniquement les dépenses qui ne sont pas admissibles aux paiements d'encouragement pétrolier du gouvernement fédéral ou de l'Alberta. C'est une façon équitable et rentable de favoriser l'exploration dans les régions pionnières et d'assurer la sécurité énergétique des Canadiens. Il est cependant fort probable que certaines compagnies créées uniquement pour obtenir les subventions d'encouragement pétrolier devront restructurer leurs activités. Nous voulons qu'elles sachent qu'elles doivent être aussi novatrices pour s'adapter à notre régime qu'elles l'avaient été pour s'adapter à l'ancien système.

L'industrie reconnaît et accepte les nouvelles règles du jeu, monsieur le Président. Je voudrais citer un passage d'un rapport publié récemment dans *Doig's Digest* sur la vie après le PEP. Cela pourrait être le titre d'un téléroman mélo. L'auteur du rapport écrit ce qui suit: «Maintenant qu'Ottawa a supprimé les derniers vestiges du Programme énergétique national, l'industrie livrée à elle-même devra lutter seule dans un marché hautement compétitif». On parle aussi du PEP comme